



Le vicomte et sa motte

C'est une vaste place, ce fut une « motte vicomtale » entre les 10^e et 16^e siècles. Motte car une tour fortifiée surmontait un talus. Vicomtale car elle était la résidence limougeaude du vicomte, l'un des maîtres de la ville au milieu du Moyen Âge, qui finit, comme sa tour, par laisser la place aux habitants.

Lorsqu'il fallut creuser un parking souterrain sous la place de la Motte



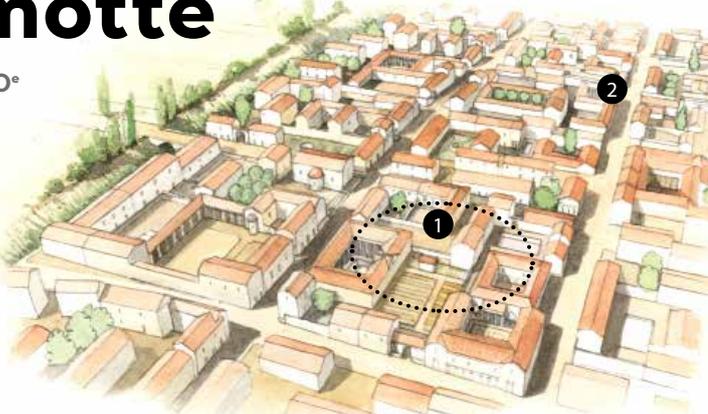
au milieu des années 1990, on trouva, comme on s'y attendait, des restes d'immeubles antiques puisque le site bordait deux grandes rues d'Augustoritum, la Limoges romaine. Mais ce qu'on s'attendait moins à trouver, ce furent « les vestiges de deux murs perpendiculaires » dans un « mode de construction caractéristique du très haut Moyen Âge ».

Des murs que l'on peut dater de la période carolingienne et qui devaient appartenir à un bâtiment prestigieux puisqu'on suppose qu'il semble avoir été entouré de colonnes. Bref, le chaînon manquant idéal entre l'habitat romain et la motte castrale dont notre place garde le nom

(ainsi que l'image sur son trompe l'œil) et qui est attestée ici à partir du 10^e siècle.

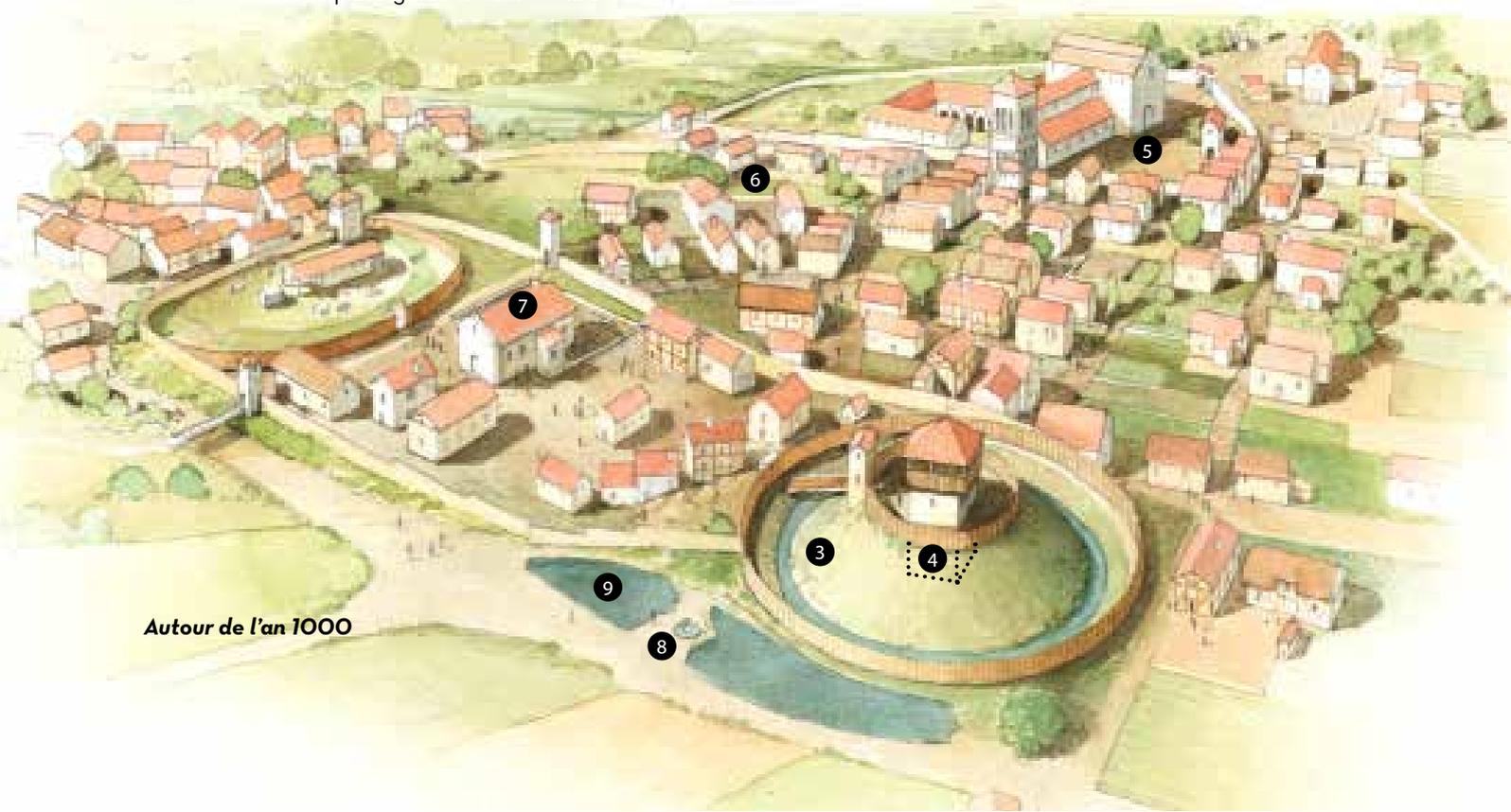
On sait que Limoges était l'un des centres de pouvoir du royaume carolingien d'Aquitaine

et que Louis, fils et successeur de Charlemagne, y passa une bonne partie de sa jeunesse. Mais à partir de la fin du 9^e siècle, les monarques, très occupés plus au nord, délèguent leurs pouvoirs sur place à des fidèles qui vont assez vite s'approprier la fonction et le titre de vicomte, des vicomtes dépendant théoriquement de comtes (d'abord celui de Toulouse puis celui de Poitiers) eux aussi très occupés. Le vaste bâtiment quadrangulaire dont on a retrouvé les vestiges sous la place de la Motte pourrait avoir été la résidence des premiers de ces vicomtes.

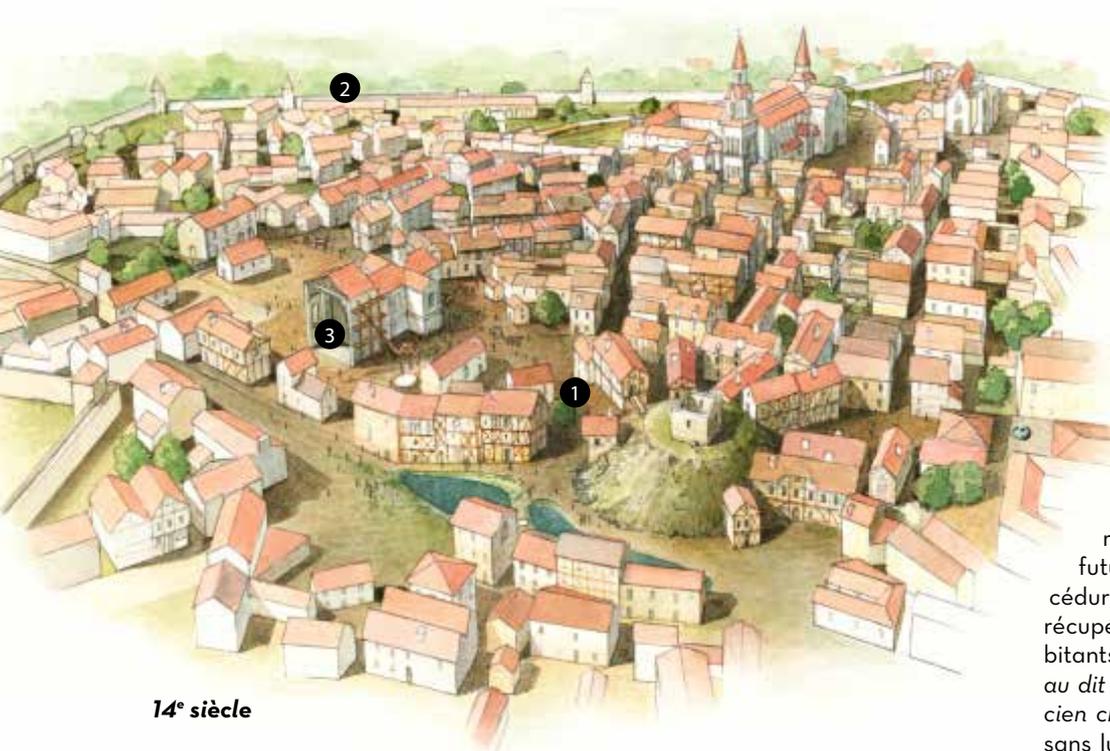


Époque romaine

Correspondant exactement à l'emplacement d'un pâté de maisons 1 au nord-ouest de la ville romaine 2 (ci-dessus), la motte vicomtale 3 (ci-dessous) est édifée aux alentours du 10^e siècle à partir d'un bâtiment officiel carolingien qui aurait servi de fondation 4. Elle forme avec Saint-Martial 5 l'un des pôles de l'agglomération du Château de Limoges 6. Sa chapelle 7 deviendra l'église de Saint-Michel des Lions et l'eau arrive par une ancienne conduite romaine à la fontaine d'Aigoulène 8 qui alimentera bientôt deux étangs 9 pratiques pour l'élevage des poissons et la lutte contre les incendies.



Autour de l'an 1000



14^e siècle

Le lotissement des contreforts de la Motte vicomtale par des bâtiments privés a commencé dès le 13^e siècle du côté de la rue Pennevayre ❶ tandis que le quartier se transforme et se densifie au 14^e siècle (ci-dessus) à l'intérieur de la nouvelle muraille ❷ du Château de Limoges et que l'on construit l'église de Saint-Michel des Lions ❸.

Et comme cette résidence était un peu éloignée des remparts de la cité de l'évêque autour de sa cathédrale et même de l'enclos bâti par l'abbé de Saint-Martial autour de son abbaye, le vicomte fit comme à peu près tous les seigneurs de son temps au 10^e siècle : il transforma sa résidence en motte castrale, c'est à dire en proto-château-fort avec tour, talus et fossés. Cela permettait de se défendre plus efficacement contre les concurrents, d'abriter quelques protégés et d'affirmer son pouvoir sur la contrée. Cette motte vicomtale devint rapidement un point d'appui fortifié de la nouvelle ville qui prospéra à partir du 11^e siècle sous le nom de Château de Limoges. Pour mieux la défendre, un premier rempart relia d'abord simplement la motte à l'enclos Saint-Martial avant qu'un second rempart, couvrant une surface beaucoup plus vaste, soit bâti par les habitants au 12^e siècle.

Dans ce grand ensemble, la motte vicomtale perdit un peu de sa superbe.

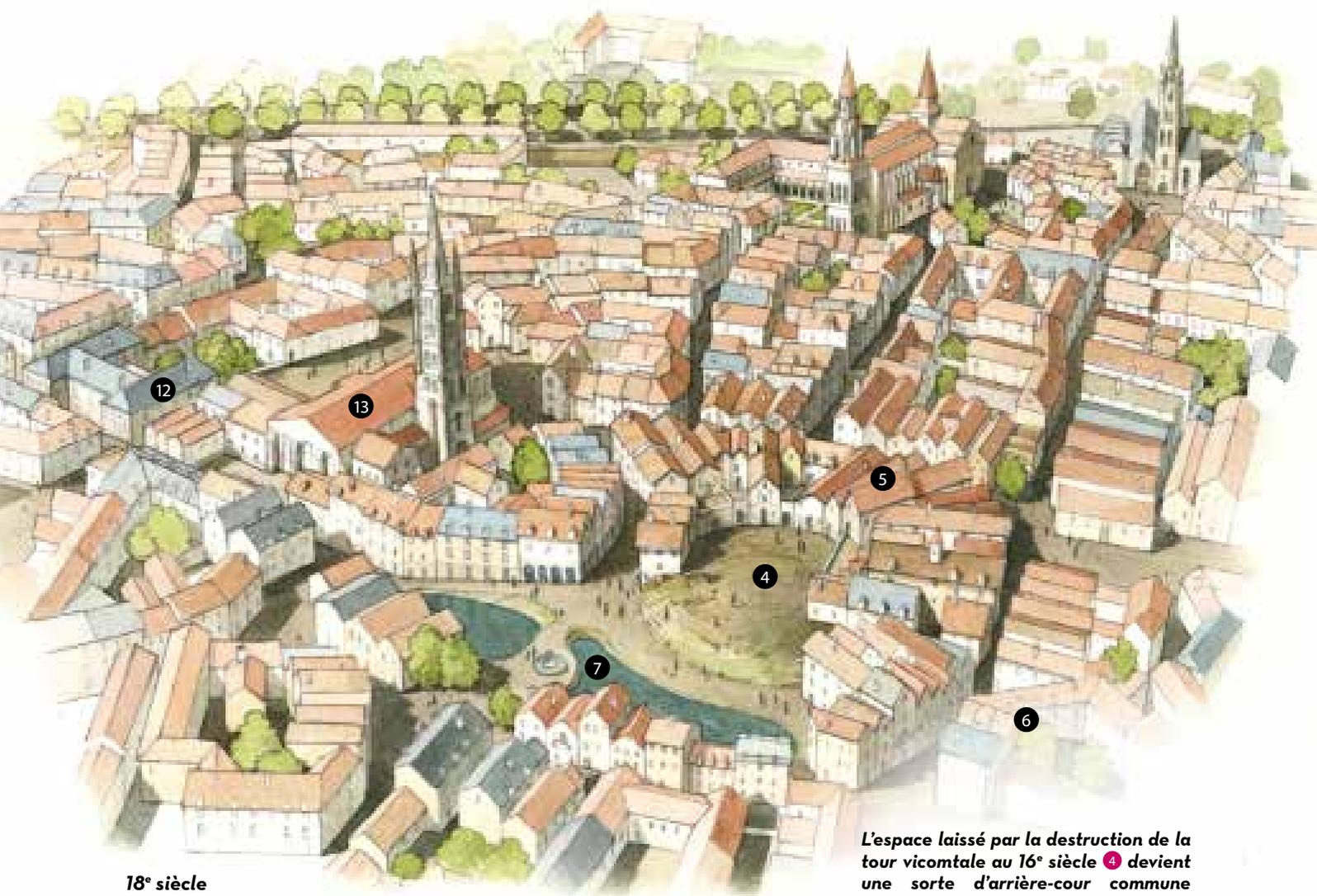
Il faut dire que nos vicomtes ne furent jamais vraiment les maîtres de Limoges où l'évêque contrôlait sa cité et l'abbé de Saint-Martial un peu plus que son enclos. Sans parler des tutelles de plus en plus pressantes du duc d'Aquitaine (aussi roi d'Angleterre à partir du 12^e siècle) et du roi de France. Sans parler surtout des habitants de plus en plus nombreux et entreprenants du Château de Limoges, représentés par leur Consulat, qui contestaient vivement son autorité et lui firent même parfois la guerre. Le vicomte préférait donc résider dans ses terres et ses châteaux au sud, entre Limousin, Périgord et Quercy, un vaste domaine que la famille vicomtale semble avoir possédé dès l'origine. Une famille qui put affirmer sa puissance grâce à sa longévité : de Hildegare, premier vicomte attesté au début du 10^e siècle, à Guy VI au 13^e, une bonne douzaine de vicomtes se sont succédé presque toujours de père en fils. Ensuite, le passage du titre dans d'autres familles, les ducs de Bretagne puis les comtes de Blois

et les seigneurs d'Albret, rendit la présence du vicomte en ville de plus en plus rare et transparente ; et le statut de leur Motte de moins en moins évident. Apparemment loué à des particuliers, le bâtiment se dégrade avant de disparaître aux alentours du 16^e siècle tandis que des logements envahissent peu à peu tous ses abords.

Au milieu du 16^e siècle, en 1544, la vicomtesse de Limoges, Jeanne d'Albret, par ailleurs reine de Navarre et mère du futur Henri IV, entame une procédure au Parlement de Paris pour récupérer les lieux et forcer les habitants à « *lui faire construire et bâtir au dit lieu un château au lieu de l'ancien château* » qu'ils auraient démolé sans lui demander la permission. Les habitants sont condamnés mais ne semblent pas s'exécuter. Alors 22 ans plus tard, en 1566, la reine de Navarre, qui a plus besoin d'argent en ces débuts des Guerres de religion que d'un château dans une Limoges hostile, renonce à la place de la Motte et à la reconstruction du château en échange d'une somme d'argent de 10 000 livres versées par le Consulat.

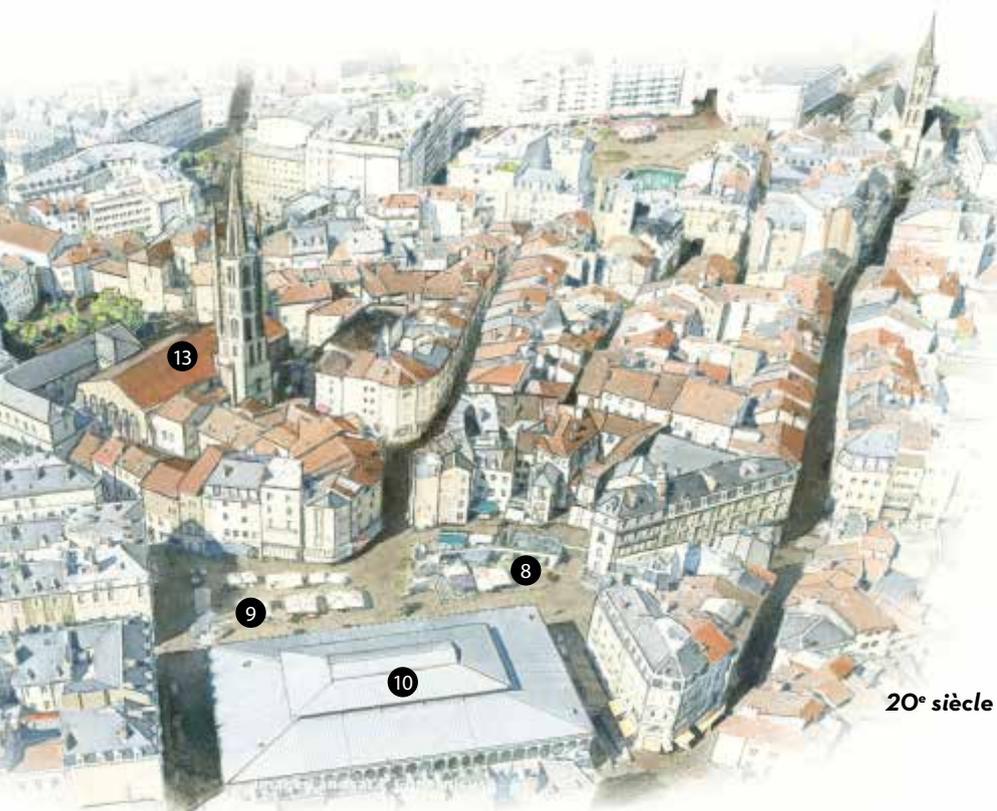
À lire : *Le lotissement de la motte vicomtale à Limoges*, Georges Vervand, *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1979 ; *Les vicomtes de Limoges et l'abbaye : difficultés et enjeux d'un pouvoir urbain (X^e-XIV^e s.)*, Didier Delhoume, *Saint-Martial de Limoges, ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècles)*, PULIM 2006 ; *Recueil des actes des vicomtes de Limoges*, Vincent Roblin, Droz 2009 ; *Pouvoirs et territoires en Aquitaine du VII^e au X^e siècle : enquête sur l'administration locale*, Jean-François Boyer, Franz Steiner Verlag 2018.

Réalisation : Studio Différemment
Illustrations : Jean-François Péneau.
Texte : Jean de Saint Blanquat.



18^e siècle

L'espace laissé par la destruction de la tour vicomtale au 16^e siècle **4** devient une sorte d'arrière-cour commune des nombreuses maisons bâties sur ses flancs **5** et que l'on appelle place de la Motte. Au 18^e siècle (ci-dessus), on trouve qu'elle « n'est susceptible ni ne mérite aucune décoration : elle ne laisse qu'une issue extrêmement étroite où peu de gens se hasardent de passer à pied ». La facilité de l'arrivée d'eau a favorisé l'installation des bouchers en contrebas **6** (quartier de la Boucherie) et des poissonniers près des étangs **7** mais fragilise les constructions : les habitants obtiennent à partir de la Révolution un abaissement de la place **8** qui s'accompagne d'un comblement des étangs **9** remplacés par des premières halles. Aujourd'hui (à gauche), les Halles centrales **10** construites plus de 20 ans après le grand incendie de 1864, occupent la majeure partie du site. Le grand incendie a aussi forcé à reconstruire le quartier vers la place d'Aine **11** où le Palais de justice héritier du Présidial **12** de l'Ancien Régime (contre Saint-Michel des Lions **13**) rappelle que le vicomte était chargé de rendre la justice au nom du roi.



20^e siècle